



Constat assurance auto/RC

Par nathlylou

Bonjour,
Ma fille s est faite rayer la voiture (tout le latérale droit avec une clé) par une personne (adolescente) qui s'est dénoncé, les parents nous ont contacté pour s'excuser et faire le nécessaire pour réparer le préjudice.. après avoir ete voir un carrossier pour savoir si les rayures partiraient avec du polish, malheureusement non..

Nous avons donc établi un constat à l'amiable, que nous avons envoyé a nos 2 assurances. la partie adverse fait passer le sinistre par sa RC..

L'expert est passé, le devis a été fait depuis 10 jours, il a été donc envoyé a la partie adverse, nous sommes tjr dans l'attente de leur retour...

Mon assurance m'a stipulé que la partie adverse pouvait refuser de payer les réparations....

Je ne comprends pas pkoi la partie adverse refuse... leur client a fait une bêtise ils admettent l 'erreur de leur enfant, ils sont assurés, pourquoi est ce que c'est moi la victime qui doit être impacté..et ne pas avoir réparation .

Avez vous déjà eu se genre de dossier.

Merci par avance de vos retours.

Cordialement.

Par chaber

bonjour

en principe ce genre d'incident se règle facilement rentre les assureurs d'autant qu'un constat amiable a été établi

Par nathlylou

Bonjour, merci pour votre retour, oui j'espère que cela va se gérer facilement.
Bonne journée.

Par janus2

Bonjour,
Peut-être que l'assureur RC refuse de couvrir un acte volontaire de vandalisme.
Si c'est le cas, il faudra soit que le responsable paie volontairement de sa poche les réparations, soit passer par la case justice.

Par nathlylou

Merci pour votre retour... j'espère ne pas en arrive là... j attends tjr le retour..

Par chaber

code des assurances L121.2

L'assureur est garant des pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable en

vertu de l'article 1242 du code civil, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes.

Par janus2

J'avais lu un peu vite et je pensais que le coupable était l'assuré.